



## DOSSIER DE PRESSE

### Signature du PACT ECO THD :

---

### Un pacte pour connecter donneurs d'ordre et entreprises locales

En matière d'aménagement numérique du territoire, la nouvelle ambition de la Région et de son Président Christian ESTROSI est de faire de Provence-Alpes-Côte d'Azur, la première Smart Région d'Europe, et d'inscrire PACA THD comme l'outil régional de portage de cette ambition pour le déploiement du Très Haut Débit.

L'avenir économique de Provence-Alpes-Côte d'Azur est notamment lié à la réussite de son territoire numérique. C'est pourquoi, la Région Provence-Alpes Côte d'Azur, les Conseils départementaux des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes ont créé fin 2012 le Syndicat mixte ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit (PACA THD), dans lequel sont injectés jusqu'en 2019, plus de 80 M€ d'investissements publics dédiés à la seconde phase des travaux de déploiement portés par PACA THD. Des investissements également financés par l'Etat et la Mission France Très Haut Débit, ainsi que l'Europe au titre du FEDER.

Suite à une procédure d'appels d'offres, les chantiers réalisés donnent lieu à la conclusion d'accords-cadres et des marchés subséquents, confiés par PACA THD à 8 grandes entreprises. Ils constituent ainsi autant d'opportunités à saisir pour des entreprises sous-traitantes locales : travaux de génie civil, tirage de fibre optique... représentant pas moins de 25 M€ de marchés en 2016.

Aussi, pour maximiser les retombées économiques et les opportunités de contrats pour les TPE/PME au sein même des territoires concernés, les collectivités membres de PACA THD ont décidé de s'appuyer sur le réseau des CCI de PACA afin de favoriser et faciliter la mise en relation des entrepreneurs locaux avec les 8 donneurs d'ordre.

C'est l'objet du PACT ECO THD, proposé par Christian ESTROSI, Président de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, Chantal EYMEOD, Présidente de PACA THD, Maurice BRUN, Président de la CCIR PACA, Gilbert SAUVAN, Président du Conseil départemental des Alpes-de-Haute-Provence, Jean-Marie BERNARD, Président du Conseil départemental des Hautes-Alpes, Nicole PELOUX, Présidente de la CCI des Alpes de Haute-Provence et Eric GORDE, Président de la CCI des Hautes-Alpes.

Le PACT ECO THD est officiellement signé vendredi 29 avril 2016 par les représentants des 8 entreprises attributaires des accords-cadres de PACA THD : SOGETREL, AXIONE, ETEC, FIRALP, CIRCET, AXIANS, INEO INFRACOM, MANCIPOZ, qui s'engagent à respecter un certain nombre de clauses et à participer aux futures réunions programmées en mai et juin au sein de chaque CCI territoriale.

#### Contacts presse :

PACA THD: Audrey Glorian – [audrey.glorian@paca-thd.net](mailto:audrey.glorian@paca-thd.net) – 04 84 90 01 26 / 06 74 65 32 94

CCIR Paca : Valérie Marquet – [valerie.marquet@paca.cci.fr](mailto:valerie.marquet@paca.cci.fr) – 04 91 14 42 09 / 06 16 80 04 44



## Qu'est-ce que le PACT ECO THD Provence-Alpes-Côte d'Azur ?



Le PACT ECO THD est un document proposé par les membres de PACA THD et le réseau consulaire de PACA, aux 8 entreprises attributaires des accords-cadres de PACA THD. Ces entreprises sont :

- SOGETREL - CIRCET
- AXIONE - AXIANS
- ETEC - INEO INFRACOM
- FIRALP - MANCIPOZ

En signant le PACT ECO THD, les 8 entreprises attributaires des accords-cadres de PACA THD s'engagent à :

- participer aux réunions rencontres avec les entreprises locales organisées par les CCI,
- transmettre leurs coordonnées aux CCI pour favoriser la mise en relation,
- participer à l'élaboration des programmes de formation mis en place par PACA THD,
- être vigilant sur les prix et notamment les prix trop bas qui ne permettent pas d'exécuter la prestation dans le respect des clauses sociales,
- consulter en amont les entreprises susceptibles d'être sous-traitantes,
- transmettre au maître d'ouvrage avant l'exécution des travaux la demande d'agrément avec l'ensemble des pièces nécessaires,
- privilégier la sous-traitance de 1<sup>er</sup> rang ou à défaut exiger de leur sous-traitant qu'il obtienne leur autorisation avant de sous-traiter lui-même,
- vérifier que les sous-traitants ont la capacité humaine et technique d'exécuter la prestation demandée dans les délais fixés,
- rédiger des contrats de sous-traitance précisant le contenu des prestations à exécuter, le prix et le délai. La prestation ne pouvant être un prêt de main d'œuvre organisé dans un but lucratif,
- se rapprocher des facilitateurs pour l'application des clauses d'insertion sociale prévues dans les accords-cadres,
- fournir un bilan annuel de respect des clauses sociales.

Les signataires du PACT ECO THD sont :



Philippe BOUTINEAU,  
Directeur des Opérations Sud



Luc GARCIA,  
Directeur Activités Télécom



David LAMMENS,  
Directeur en charge des  
Collectivités



Pascal HENNE,  
Directeur Collectivités



Jacques BEAUVOIS,  
Directeur Général Délégué



Guy PAGANELLI,  
Directeur Délégué Adjoint



Thierry BOULET,  
Président Directeur  
Général



Franck MANCIPOZ,  
Gérant

## Quel montant de travaux sont concernés ?

Dans le cadre de son premier plan quinquennal, PACA THD va réaliser 81 millions d'euros de travaux pour apporter, d'ici fin 2019, le Très Haut Débit sur les territoires alpins.

Le PACT ECO THD Provence-Alpes-Côte d'Azur porte sur l'ensemble de ces travaux, à savoir :

- 12 M€ de travaux de montée en débit programmés en 2016 (soit 55 chantiers, 16 500 lignes) et 12 M€ prévus de 2017 à 2020,
- 9,3 M€ de travaux pour le déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné sur 6 villes pilotes (soit 13 500 prises) programmés en 2016 et 32 M€ de travaux prévus pour traiter 32 villes (soit 78 000 prises) de 2017 à 2019,
- 1,2 M€ de travaux programmés dès 2016 pour le déploiement de la fibre optique jusqu'aux entreprises et 4,5 M€ de travaux de 2017 à 2019,
- 5,4 M€ de travaux sur le réseau de collecte en 2016 et 4,6 M€ de travaux prévus de 2017 à 2020.

### ❖ Programmation 2016 des travaux de Montée en Débit

En 2016, PACA THD intensifierait son niveau de déploiement en matière de Montée en débit à l'identique des années précédentes, soit **à hauteur de 12 M€**, en priorisant :

- les sites prévus au niveau de chaque SDTAN
- les plus gros Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA) non encore raccordés en fibre optique
- les NRA ou NRA-ZO où de la saturation est constatée et par conséquent de mauvais débits
- les sites pouvant avoir un intérêt dans la collecte
- les deux stations de ski retenues comme sites « pilote » (Les Orres et Allos)
- quelques cas de figure particuliers (Queyras, certaines communes en zone blanche)

### ➤ 31 chantiers de montée en débit pour un montant de 6,2 M€ (plus de 8 500 lignes) dans les Alpes-de-Haute-Provence

NRA ROUAINE	NRA LA ROBINE	NRA VACHERES
PRM ENCHASTRAYES	NRA ENTRAGES	NRA REVEST DES BROUSSES
PRM ST PONS	PRM LA BRILLANNE	NRA LA PALUD
NRA SUPER SAUZE	NRA CRUIS	PRM CHAFFAUT
NRA ALLOS	NRA SIGONCE	NRAZO COULOU BROUX
NRA LA FOUX	NRAZO MALLEFOUGASSE	PRM VALBELLE
PRM COLMARS	NRA CERESTE	PRM ENTREPIERRE
NRA THORAME BASSE	PRM MANE	NRA QUINSON
PRM ALLOS SEIGNUS	NRA REVEST DU BION	NRA STE CROIX
PRM CHATEAUNEUF	PRM REILLANNE	
NRA THOARD	NRA SAUMANE	

### ➤ 24 chantiers de montée en débit pour un montant de 5,9 M€ (près de 7 800 lignes) dans les Hautes-Alpes

NRAZO CERVIERES	PRM VAL DES PRES	NRA LES ORRES
PRM PUY ST ANDRE	NRAZO VAL DES PRES	NRA ST ANDRE EMBRUN
NRA NEVACHE	NRA REALLON	NRA CHATEAU VILLE VIEILLE



PRM ST VERAN  
NRA VALLOUISE  
PRM PUY ST VINCENT  
NRA BARRET  
PRM UPAIX LARAGNE  
PRM POLIGNY

PRM LE NOYER  
NRA VILLAR LOUBIERE  
NRA SAINT JEAN SAINT  
NICOLAS  
NRA ROSANS  
NRA ORPIERRE

NRA L EPINE  
PRM ST AUBAN D OZE  
NRA SIGOYER  
PRM BATIE VIEILLE

#### ❖ Déploiements FTTH prévus en 2016 :

6 villes pilotes ont été identifiées pour le démarrage du déploiement de la fibre optique jusqu'à l'abonné dès 2016 : Sisteron - Château Arnoux Saint Auban - Villeneuve - Embrun - Briançon - Lagne Montéglin. Parallèlement débutent les études préliminaires au traitement FTTH de l'ensemble des autres villes ciblées.

#### Objectifs de déploiements sur 15 ans :

Dans le cadre de sa délégation de service public, PACA THD vise le déploiement de **215 505 prises FTTH sur 15 ans**, dont :

- 98 479 prises sur les Alpes de Haute-Provence
- 117 026 prises sur les Hautes-Alpes.

#### Objectifs de déploiements sur 5 ans (2016 – 2020) :

D'ici 2020 (premier plan quinquennal de PACA THD), ce sont **78 121 prises FTTH** qui sont programmées,

- dont 41 636 prises sur les Alpes de Haute-Provence sur 19 villes traitées FTTH
- dont 36 485 prises sur les Hautes-Alpes sur 11 villes traitées FTTH.

#### ❖ Déploiements FTTE prévus en 2016 :

Une action complémentaire est prévue, à hauteur de **1,2 M€**, pour engager en 2016, de la manière la plus transversale, une première action en faveur des **principales zones d'activité économique et de certains sites publics ou institutionnels** :

#### ❖ Collecte :

PACA THD prévoit également une intervention sur la collecte, envisagée à hauteur de **5,4 M€ en 2016**, pour un total de 10 M€ sur le projet à 5 ans.

Cette intervention est une opération complémentaire des autres travaux engagés par PACA THD (Montée en débit, FTTH, etc) et indispensable à l'action menée par le Délégué, en contribuant à favoriser les futures commercialisations. Les travaux réalisés en matière de collecte ont pour but de :

- permettre le démarrage de la DSP afin que les principaux opérateurs nationaux soient clients des réseaux de PACA THD,
- multiplier les offres des petits opérateurs,
- favoriser l'intensité concurrentielle au bénéfice des entreprises (baisse des prix, augmentation des débits).

#### ❖ Dispositif d'aide à l'équipement satellitaire :

Dans le cadre de la DSP, PACA THD et son délégataire proposent, depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016, un nouveau système d'aide à l'équipement en parabole satellite, prenant ainsi le relais des actions de chacun des Départements en la matière, afin de pouvoir apporter aux territoires les plus handicapés par l'absence de débit une solution immédiate, permettant d'affirmer que l'ensemble du territoire en 2016 sera effectivement éligible au minimum à 2 Mbit/s.

---

## Les accords-cadres de PACA THD :

---

PACA THD a attribué, fin 2015, deux accords-cadres de travaux pour la construction des futurs réseaux de Montée en débit (MED II) et de fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH).

Il s'agit d'accords-cadres multi-attributaires au sens de l'article 76 du code des marchés publics : la procédure d'appel d'offre permet d'attribuer l'accord-cadre à plusieurs attributaires, qui seront remis en concurrence pour l'attribution de chaque marché subséquent. Les marchés subséquents permettant ainsi de préciser les besoins et d'obtenir la meilleure offre des attributaires de l'accord-cadre.

### ❖ Accord-cadre MED II

Cette consultation a pour objet de réaliser les prestations suivantes :

- la création et la mise en service d'infrastructures de télécommunications (Point de Raccordement Mutualisé, devenant un NRA) qui seront mises à disposition par PACA THD à Orange qui, dans le cadre de la convention liée à l'offre PRM, assurera leur exploitation et la commercialisation aux opérateurs afin que ceux-ci y installent leurs équipements et desservent les foyers initialement mal desservis par le haut débit sur xDSL,
- en complément des opérations de montée en débit, le projet comprend la réalisation d'opticalisation de NRA et NRA-Zone d'Ombre, et également la prise en compte des besoins de liaisons point à point et la pose de fourreaux de réservation.

Cet accord-cadre comporte deux lots :

lot 1 : génie civil d'infrastructures (5 attributaires)

- SOBECA
- IMOPTEL/GRANIOU AZUREUROVIA/D'ANGELO
- ETEC/CIRCET/CER
- INEO/AZUR TRAVAUX/EHTP SAS/INEO RESEAUX SUD EST
- MANCIPOZ

lot 2 : infrastructures en fibre optique (3 attributaires).

- AXIONE
- CIRCET/ETEC/CER
- SOBECA

### ❖ Accord-cadre FTTH

Cette consultation, effectuée en groupement de commande avec le SCITIAM (Syndicat Intercommunal des Collectivités Territoriales Informatisées des Alpes Méditerranée), a pour objet la réalisation d'un réseau de fibres optiques comportant :

Desserte FTTH : création d'un réseau pour la desserte d'environ 70 000 prises pour le 04-05 et 70 000 prises pour le 06 comprenant :

- Le réseau de transport : liaisons Nœud de Raccordement Optique (NRO) □ Sous Répartiteur Optique (SRO) ;
- Le réseau de distribution : du SRO jusqu'au Dispositif de Terminaison Intérieur Optique (DTIO).

Les branchements ou raccordements d'abonnés ne sont pas prévus dans le présent accord cadre.

Collecte : création possible de liens de collecte (300 km) entre NRO.

Les attributaires de l'accord-cadre sont les groupements d'entreprises suivants :

SOGETREL/OTE/SAS ALLAMANO/GAGNERAUD

IMOPTEL/GRANIOU AZUR/EUROVIA

AXIONE SAS/BOUYGUES ENERGIES SERVICES

INEO INFRACOM/AZUR TRAVAUX/EHTP/INEO PCA/LA NOUVELLE SIROLAISE/SAS NICOLO

CIRCET/CER/ETEC



## PACA THD, structure de mutualisation à dimension supra-départementale

Pour répondre aux enjeux d'un déploiement équitable des infrastructures Très Haut débit sur les territoires délaissés par l'initiative privée, la Région a adopté, en décembre 2011 sa Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCoRAN). Afin d'en assurer la mise en œuvre, elle a créé en 2012 en partenariat avec les Départements des Alpes-de-Haute-Provence et des Hautes-Alpes le SMO PACA THD (Syndicat Mixte Ouvert Provence-Alpes-Côte d'Azur Très Haut Débit). Conformément aux orientations fixées à la fois par la SCoRAN et par les Schémas Directeurs Territoriaux d'Aménagement Numérique (SDTAN) des Conseils généraux, PACA THD intervient en complément de l'initiative privée de manière à :

- mutualiser les moyens d'action techniques et financiers des collectivités concernées,
- permettre un dialogue cohérent et efficace avec les opérateurs de communications électroniques,
- maximiser l'effet levier des financements locaux, régionaux, nationaux (Fonds pour la Société Numérique (FSN) dans le cadre du Programme national des Investissements d'avenir) et européens (Fonds Européen pour le Développement Régional).

Les deux Départements ont transféré au SMO PACA THD leur compétence L1425-1 du Code Général des Collectivités Territoriales (construction, exploitation, maintenance de réseaux de communications électroniques à haut et Très Haut Débit), en faisant ainsi du SMO PACA THD le maître d'ouvrage des déploiements d'infrastructures de réseaux de communications électroniques sur leurs territoires.

### ❖ Les missions du SMO PACA THD :

- Le SMO PACA THD, en tant que **structure de portage** d'un projet rassemblant la Région et les Départements, doit constituer un outil pertinent et efficace pour porter la maîtrise d'ouvrage de projets publics sur des zones « complexes » et peu attractives pour les opérateurs.
- Le SMO PACA THD en tant que « **guichet unique** » vers les opérateurs sur une zone ayant atteint une taille critique minimale pourra assurer plus facilement la commercialisation et/ou le co-investissement aux opérateurs des prises FTTH construites.
- Le SMO PACA THD peut aussi être le **moyen d'optimiser les financements** nationaux, en présentant la cohérence régionale du projet pour solliciter les aides de l'Etat et les financements européens par l'implication directe de la Région.

Un premier plan quinquennal est engagé depuis 2014, dont l'objectif est d'apporter le haut et le très haut débit à 80 000 foyers et entreprises sur les deux départements à l'horizon 2020, moyennant un investissement de 100 millions d'euros.

Depuis fin 2015, PACA THD a confié l'exploitation, la maintenance et la commercialisation de son réseau à la société Altitude Infrastructure, dans le cadre d'une délégation de service public en affermage. Ensemble, ils ont créé PACT : Provence Alpes Connect, société ad hoc en charge du réseau (clin d'œil de « PACT ECO THD »)

### ❖ Les technologies utilisées :

PACA THD met en œuvre un projet utilisant plusieurs technologies :

- la fibre optique jusqu'à l'abonné (FTTH) qui consiste à apporter la fibre optique jusqu'à l'habitation,
- la fibre optique jusqu'à l'entreprise (FTTE),
- modernisation du réseau de collecte Orange :

Il s'agit d'établir des liaisons de collecte en fibre optique en parallèle des liaisons existantes en cuivre de l'opérateur historique, entre certains Nœuds de Raccordement d'Abonnés (NRA), afin de permettre aux opérateurs d'offrir de meilleurs niveaux de services et étendre si possible le dégroupage des NRA concernés sur le territoire,

- modernisation du réseau de desserte Orange :

La technologie est celle de la montée en débit, consistant à équiper certaines sous-répartitions de l'opérateur Orange d'armoires de rue, appelées « Point de Raccordement Mutualisé » ou PRM, permettant d'améliorer les niveaux de débit, notamment dans le nouveau contexte d'ouverture en octobre 2013 des services offerts par la technologie VDSL2,

- aide à l'équipement satellite,
- raccordement des points hauts de téléphonie mobile par opportunité.

❖ Chiffres clés :

➤ Alpes-de-Haute-Provence

• Montée en débit

Années	Nb de sites	Nb de Lignes traitées	Montant total TTC
2014	21	2 967	3 990 322 €
2015	15	4 113	4 074 693 €
<b>TOTAL déjà réalisé</b>	<b>36</b>	<b>7 080</b>	<b>8 065 015 €</b>
Projet 2016	31	8 500	6,2 M€

• FTTH (déploiement de la fibre optique jusqu'aux abonnés)

Années	Nb de villes	Nb de prises raccordées	Montant total TTC
2016	3	6 678	5 099 377 €

➤ Hautes-Alpes

• Montée en débit :

Années	Nb de sites	Nb de Lignes traitées	Montant total TTC
2014	33	5 862	6 548 576,21
2015	10	3 224	3 231 734,72
<b>TOTAL déjà réalisé</b>	<b>43</b>	<b>9 086</b>	<b>9 780 310 €</b>
Projet 2016	24	7 800	5,9 M€

• FTTH (déploiement de la fibre optique jusqu'aux abonnés)

Années	Nb de villes	Nb de prises raccordées	Montant total TTC
2016	3	6 740	4 201 050 €

➤ Soit sur le périmètre de PACATHD

- **Montée en débit :**

Années	Nb de sites	Nb de Lignes	Montant total TTC
2014	54	8 829	10 538 898 €
2015	25	7 337	7 306 428 €
<b>TOTAL déjà réalisé</b>	<b>79</b>	<b>16 166</b>	<b>17 845 326 €</b>
Projet 2016	55	16 300	12 M€

- **FTTH (déploiement de la fibre optique jusqu'aux abonnés)**

Années	Nb de villes	Nb de prises raccordées	Montant total TTC
2016	6	13 418	9 300 427 €

- **FTTE (déploiement de la fibre optique jusqu'aux entreprises) pour un montant de 1,2 M€ :**  
une première action en faveur des principales zones d'activité économiques et de certains sites publics ou institutionnels
- **Travaux de collecte pour un montant de 5,4 M€.**